



## Contrat de bail non écrit et caution.

Par **rémi25**, le **04/12/2009** à **16:39**

Bonjour,

mon soucis est le suivant ma copine a loué une chambre chez l'habitant à Lyon , pas de contart de location écrit , après quelques mois la propriétaire a commencé a coupé le chauffage , retirer la télévision , la machine à laver , le gaz pour la plaque de cuisson en bref les conditions d'habitation se sont passablement dérériorées .

Du coup ma copine a donné un préavis de départ très court , nous devons récupérer le chèque de caution demain ( la propriétaire est réfractaire car elle dit que le contrat de durée de départ n'a pas été honoré ) peut'elle refuser de nous redonner ce chèque et si non quels sont nos recours .

en sachant que ma copine en reprise d'étude à Lyon devais payer les mois de octobre à juin y compris les mois où elle était en stage sur Besançon et donc non résidente sur Lyon , la propriétaire relouait en plus cette chambre en son absence ( nous l'avons découvert car elle s'est trompée dans les dates de stages et ma copine a eu la surprise de cohabiter une semaine avec la nouvelle occupente ) .

Merci de m'indiquer quels sont nos recours en cas de non restitution de la caution .

Par **fabienne034**, le **04/12/2009** à **17:08**

Bonjour,

Apparemment c'est une collocation

pour tout savoir sur la collocation:

<http://www.fbls.net/COLOCATION-DROIT.htm>

Aucun propriétaire ne peut retirer les prestations sans compensation, il faut faire une Lettre Recommandée avec Accusé de Réception avec la liste de ce qui a été retiré sans compensation.

Ce qui équivaut à une rupture de contrat , ce n'est pas vous qui avez rompu !

Vous réclamez par une mise en demeure dans votre lettre votre caution

<http://www.fbls.net/miseendemeure.htm>

si elle ne veut pas vous êtes une déclaration du tribunal d'instance

<http://www.fbls.net/TINFO.htm>